



Neuilly sur Seine, le 2 juillet 2008

**COMMUNIQUE EN RELATION AVEC LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

La société INGENICO a décidé de confier à un établissement financier habilité la mission de l'assister pour la réalisation d'une partie de son Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2008.

Aux termes du Contrat conclu en date du 2 juillet 2008, il est convenu entre les parties que l'établissement financier s'engage à acquérir, de manière régulière et indépendante sur le marché, des actions INGENICO dans la limite de 8 millions d'euros du 3 juillet au 17 septembre 2008, et sans excéder le prix maximum d'achat tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'établissement financier s'engage à vendre les actions achetées à INGENICO qui s'oblige à les acquérir.

Cette opération donnera lieu à un règlement-livraison prévu le 24 septembre 2008